

En bref

Nocturnes à la villa Paloma

Deux nocturnes cette saison à la Villa Paloma, avec la possibilité de visiter l'exposition « Variations », mais aussi d'assister à des projections en plein air sur le parvis du musée. Et pour l'ambiance, un foodtruck cave à vin sera garé sur la terrasse pour servir l'apéro avant de visionner le film.

Judi 23 juillet, « Sunstone », un film de 2018 réalisé par Filipa César et Louis Henderson. **Judi 27 août**, c'est le film *Felix in Wonderland* ! signé par Marie Losier en 2019.

Les soirées à la villa Paloma seront en accès libre. Il est obligatoire quand même de réserver sa place, par mail via public@nmnm.mc. De 18 heures à 21 heures, visite de l'exposition en accès libre. Projection à 21 heures. En cas de mauvais temps, la projection sera annulée.

Musée d'Anthropologie

Le musée a rouvert, avec de nouvelles mesures et des surprises. L'entrée des visiteurs s'effectue au 56-bis boulevard du Jardin-Exotique, avant la grande entrée du Jardin exotique et après le rond-point du NMNM-Villa Paloma, au niveau du portail signalé par la plaque du gouvernement. Horaires d'ouverture : tous les jours de 9 h à 18 h. Tarif : 1€ par personne et gratuit de 0 à 4 ans ainsi que pour les Monégasques sur présentation de leur carte d'identité. Un euro symbolique en soutien au patrimoine et à la recherche monégasque. Visite des salles d'exposition, terrasse panoramique, boutique. À noter que vous pourrez commencer à découvrir la mise en place d'une toute nouvelle exposition inédite !

Le salon du livre aura lieu le 10 octobre

A lors que la culture entame son déconfinement, c'est une bonne nouvelle pour le paysage littéraire monégasque : le salon du livre, contraint à l'annulation les 18 et 19 avril derniers pour cause de confinement, aura tout de même lieu, en octobre.

À l'instar du salon de Nice reporté à la rentrée, celui de Monaco se tiendra le 10 octobre prochain, juste après celui de Mouans-Sartoux.

L'équipe organisatrice de l'association des Rencontres littéraires Fabian Boisson a tenu bon pour ne pas dire adieu à sa neuvième édition. Et elle a trouvé un nouveau lieu pour se loger, la salle du quai Antoine-1^{er} n'étant plus disponible, pour rassembler ses fidèles.

« Nous avons négocié avec la fatalité », sourit Yvette Gazza-Cellario, la présidente, fière de pouvoir recevoir auteurs et lecteurs le 10 octobre, sous la voûte du tunnel Riva, quai An-



L'équipe des Rencontres littéraires Fabian Boisson accueillera auteurs et lecteurs dans le tunnel Riva. (DR)

toine-1^{er}. Un salon rassemblé sur une seule journée à laquelle 70 auteurs ont déjà confirmé leur présence. La liste définitive devrait être connue

dans quelques jours. « Nous travaillons aussi à des animations musicales pour faire de ce salon écourté d'une journée, quelque chose de joyeux, de surprenant et

d'inoubliable », souligne Yvette Gazza-Cellario, en précisant que les consignes sanitaires devront être respectées.

C.V.

Urgences

Centre d'appel Covid-19 : 92.05.55.00.

Pour tout savoir : www.covid19.mc

Hôpital : 97.98.99.00.

Urgences : 97.98.97.69.

Pharmacie : San Carlo 22, boulevard des moulins. Tél. 93.50.53.14. (voir avec la police après 18 h).

Médecin de garde : Dr Miniconi au 93.50.18.51.



Me Nicolas MEUROT
Président de la Chambre départementale des notaires des Alpes-Maritimes.

COUP DE PROJECTEUR SUR LES NOTAIRES

COMMUNIQUÉ

parle d'actes « authentiques » parce qu'il s'agit d'actes indiscutables devant la loi. C'est donc un partenaire de confiance absolue, notamment parce qu'il est soumis au secret professionnel et à une déontologie rigoureuse. Mais au-delà de l'image de « notaire de famille », que l'on peut consulter pour la reconnaissance d'un enfant, un contrat de mariage, un PACS, une donation, un partage, une succession, un divorce ou une séparation, il est également un expert dans le domaine juridique et fiscal. La connaissance qu'il a de ses clients lui permet d'avoir une analyse exhaustive des enjeux personnels et professionnels majeurs de leur vie. Par exemple, si vous divorcez avec un partage d'entreprise, qu'en sera-t-il de la plus-value ?

À QUEL NIVEAU PEUT-IL INTERVENIR SUR UNE QUESTION IMMOBILIÈRE ?

Me Nicolas Meurot : Le notaire, de par sa position centrale et durable dans la vie de ses clients, apporte à la fois des solutions sur-mesure, adaptées à la problématique initiale du dossier qu'on lui soumet, mais aussi à l'ensemble des autres paramètres de la situation des personnes. En matière d'immobilier il procédera à l'estimation de votre bien, quel qu'il soit : appartement, terrain, maison, mais aussi local commercial ou professionnel ; il négociera les termes de la transaction, et rédigera un acte parfaitement fiable : **bail de location, d'habitation ou professionnel. Et comme les actes d'un notaire, de par son statut, sont directement exécutoires,**

nul besoin d'une procédure judiciaire pour faire valoir ses droits ! Ce n'est pas rien en cas de conflit... Enfin, le notaire saura répondre à bien d'autres questions, comme celles relatives aux plus-values immobilières, à l'urbanisme, aux servitudes, au droit relevant des collectivités publiques...

PEUT-IL JOUER UN RÔLE AUPRÈS DES ENTREPRENEURS ?

Me Nicolas Meurot : Absolument ! Le notaire s'appuie au quotidien sur toutes les subtilités du droit de l'entreprise. Avec un avantage majeur, vous l'aurez compris, puisqu'il est le seul professionnel juridique qui appréhende aussi la condition personnelle et patrimoniale du chef d'entreprise. Dans ce cadre, qui mieux que lui peut vous faire bénéficier de conseils vraiment pertinents ? Que vous soyez artisan, commerçant, professionnel libéral, chef d'entreprise ou auto-entrepreneur, vous pourrez compter sur lui à chaque étape de votre activité : conseils sur le choix de la forme juridique de l'entreprise et rédaction des statuts, cession de fonds de commerce ou de clientèle, cession de parts ou d'actions, transmission familiale, constitution de SCL... Avec votre notaire, tout devient plus clair, plus simple, plus sûr.

QU'EN EST-IL DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ, PARTICULIÈREMENT STRATÉGIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES ?

Me Nicolas Meurot : La maîtrise générale du notaire vaut également pour les

problématiques civiles et fiscales en matière de droit international. Les cas peuvent être nombreux dans notre département, je le sais : personne de nationalité étrangère ayant une résidence en France, non-résident fiscal, famille internationale, couple mixte... Quelle que soit la situation, le notaire saura répondre à l'ensemble des questions pour anticiper les problématiques d'imposition liées à un contrat de mariage, une succession, une adoption ou à des choix patrimoniaux.

Comme vous le voyez, grâce à ses connaissances juridiques et fiscales variées et approfondies, le notaire vous accompagne dans de nombreux domaines, tout au long de votre vie, en toute confiance et sécurité.



LA MÉDIATION AVEC MON NOTAIRE, UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT

Un conflit avec un voisin, dans le cadre d'une succession, d'un divorce, d'une vente ou d'un bail commercial ? Le notaire médiateur peut vous aider à résoudre à l'amiable tout type de litige lié au droit de la famille, de l'immobilier et de l'entreprise. Avec votre notaire, vous trouvez une solution efficace et vous gagnez du temps !

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES
18, RUE DU CONGRÈS 06000 NICE
04 97 03 02 02